

Avis voté en plénière du 28 novembre 2017

# La transition écologique et solidaire à l'échelon local

## Déclaration du groupe de l'UNAF

En ville comme en milieu rural, de nombreux élus locaux inventent, au quotidien, des solutions respectueuses de l'environnement. Ils sont bien placés pour faire évoluer nos cadres de vie. Il s'agit de les encourager encore davantage : c'est le sens des contrats de transition écologique et solidaire (CTES) et des préconisations très opérationnelles du présent projet d'avis.

Au fur et à mesure, la loi, la réglementation, le budget, l'Etat, les administrations, les élus régionaux, départementaux et locaux font converger leurs actions pour favoriser la transition écologique. Avec un soutien accru tant financier qu'à la mise en œuvre, ces transformations du quotidien vont créer à terme des emplois, des entreprises et enfin des filières durables. Elles seront porteuses d'un nouveau développement soutenable, participeront à la sauvegarde de la biodiversité et ceci pour le bien-être des familles vivant dans les territoires. L'avis développe une vision pragmatique de l'écologie, comme vecteur d'accompagnement des transitions au plus près de la vie des familles et des citoyens, qui pose les conditions pour des CTES efficaces et porteurs d'innovation.

Le groupe de l'UNAF partage dans leur ensemble les recommandations et tient à mettre l'accent sur certaines d'entre elles.

La coconstruction des CTES doit se partager largement entre les acteurs engagés localement au rang desquels se trouvent les familles et les citoyens dans une démarche ascendante, qui part des besoins du terrain. L'échelon de proximité, que sont les intercommunalités, est important pour faire de la pédagogie auprès des habitants et sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de la transition écologique.

Les CTES doivent être des contrats tripartites rassemblant Intercommunalité, Région et Etat pour assurer la convergence des initiatives et leur cohérence territoriale d'ensemble. Il faut éviter au maximum l'éparpillement d'initiatives ou pire encore l'abandon de territoires sans projet de développement ou sans projet innovant.

Enfin, le groupe de l'UNAF rejoint la nécessité de définir en amont des objectifs convergents et obligatoires afin de pouvoir mesurer la transition des territoires vers un développement plus écologique et solidaire. Une mise en œuvre opérationnelle de la transition écologique doit maintenant se concrétiser et ceci dans tous les territoires.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.